

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 933

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Ventes et cessions

913 722 252 RCS Perpignan.

GLOBAL ROAD RUNNER.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Sigle : GRR.

Capital : 65000.00 EUR.

Adresse : 16, Avenue Alfred Sauvy, la Grive, 66600 Rivesaltes.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Par ASSP en date à HOURLINES du 24/06/2026, La société GLOBAL ROAD RUNNER, SASU au capital de 65 000€ - Siège social : 16 Avenue Alfred Sauvy, LA GRIVE, 66600 RIVESALTES - 913 722 252 RCS PERPIGNAN - et la société PRISMEO PROVENCE, SASU au capital de 184 800€ - Siège social : Zac des Moulins de la Lys rue des Maitres Foulons 59116 HOURLINES - 636 380 347 RCS LILLE METROPOLE - ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société GLOBAL ROAD RUNNER par la société PRISMEO PROVENCE. La société GLOBAL ROAD RUNNER ferait apport à la société PRISMEO PROVENCE de la totalité de son actif, soit 1 069 712,37 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 200 465,96 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -130 753,59 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société PRISMEO, (SAS - capital : 2 448 052 €, -Siège social : RUE DES MAÎTRES FOULONS - ZAC DES MOULINS DE LA LYS 59116 HOURLINES - 880 084 579 RCS LILLE METROPOLE), il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société GLOBAL ROAD RUNNER depuis le 01/01/2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société PRISMEO PROVENCE. La société GLOBAL ROAD RUNNER sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31/07/2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au RCS : au greffe du TC DE PERPIGNAN pour la société GLOBAL ROAD RUNNER en date du 25/06/2026 et au greffe du TC de LILLE METROPOLE pour la société PRISMEO PROVENCE en date du 25/06/2026 Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de

commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..

